

Note d'info GDS France – 07/07/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Deux nouveaux foyers en Savoie, les autres suspicions levées à ce jour

Deux nouveaux foyers de Dermatite Nodulaire Contagieuse (DNC), maladie de catégorie A, ont été confirmés ce week-end après les 2 premiers confirmés le dimanche 29 juin 2025 et le vendredi 4 juillet, tous dans la Commune d'Entrelacs en Savoie ce qui porte à 4 le nombre de foyers en France à ce jour.

Conformément au Règlement 2020/687, une zone réglementée a été établie autour de ces foyers, constituée d'une première zone de protection d'un rayon de 20 km autour des foyers et d'une zone de surveillance d'un rayon de 50 km autour des foyers.

Des foyers de DNC ont également été déclarés en Italie, en Lombardie et en Sardaigne. Deux zones réglementées ont été mises en place autour de ces foyers.

La mise en place d'une zone réglementée autour des foyers apparus en Savoie, Lombardie et Sardaigne entraîne des **restrictions aux mouvements** des animaux des espèces sensibles à la DNC (bovins, zébus et buffles) **au sein de la zone réglementée mais aussi à partir et à destination de cette zone**. Ces restrictions sont précisées dans le [document joint](#).

Sauf si le transport implique un passage par une zone réglementée, aucune restriction de mouvement en lien avec la DNC, y compris en vue d'un échange intra UE, ne s'applique aux animaux détenus en dehors de la zone réglementée et destinés à une zone non réglementée.

Les suspicions enregistrées dans d'autres départements ont été levées : Corse (1), Aveyron (1), Doubs (1), Ain (1). Il reste quelques suspicions en cours d'investigations.